

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160708-D_2016_8_2-DE 8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 21/07/2016 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_2

L' an deux mille seize , le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine,

Votants : 22

Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri -Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

**Objet : Décision modificative
n°2 - Budget Commune**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2016 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses : + 12 000

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : + 12 000,00 €

Art. 2111 - Terrains nus : + 12 000,00 €

Recettes : + 12 000 €

Chapitre 024 _ Produits des cessions d'immobilisations (recettes) : + 12 000,00 €

Art. 024 - Produits des cessions d'immobilisations (recettes) : + 12 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 21 JUL. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

